

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Aquitaine  
7, rue Fénelon  
33000 Bordeaux  
05 57 30 08 00  
[aquitaine@fondation-patrimoine.org](mailto:aquitaine@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur    



### COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

Boulevard de la République  
47300 Villeneuve-sur-Lot  
05 53 41 53 53  
[cabinet@mairie-villeneuve-sur-lot.fr](mailto:cabinet@mairie-villeneuve-sur-lot.fr)  
<https://www.ville-villeneuve-sur-lot.fr/>

## ► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

# l'église Sainte-Catherine à Villeneuve-sur-Lot

Lot-et-Garonne

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Marion Carcel - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Soutenez la restauration de l'église Sainte-Catherine !

### ◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La construction de la nouvelle église Sainte-Catherine commence en 1898, en lieu et place de l'ancienne église qui tombait en ruine. Ce chantier d'ampleur voit le jour grâce au soutien de Georges Leygues, député et ministre sous la IIIe République.

Le chantier est confié à un élève de Viollet-le-Duc, l'architecte Edouard Corroyer, puis après son décès, à Gaston Rapin.

De style romano-byzantin, l'église est construite en brique industrielle locale avec des structures en métal et en ciment armé. Grâce au don de Georges Leygues, elle a pu recevoir un décor peint important. Les vitraux du XVe et XVIe siècles de l'ancienne église sont remontés dans les bas-côtés de la nouvelle par Félix Gaudin. Consacrée en 1937, l'église Sainte-Catherine a reçu le label "Patrimoine du XXe siècle" en 2007 et a été classée au titre des Monuments Historiques en 2022.

### ◆◆ LE PROJET

L'église Sainte-Catherine marque le paysage urbain de la commune par ses dimensions imposantes et son clocher vertigineux. Elle témoigne du courant romano-byzantin, caractéristique de l'architecture religieuse française de la

fin du XIXe siècle. Elle dispose toujours de ses riches vitraux médiévaux et renaissance, hérités de l'ancienne église.

Alors que ce bâtiment emblématique se dégrade de jour en jour, la Municipalité souhaite le restaurer dans sa globalité, dans un projet d'ampleur pluri-annuel. Dans un premier temps, l'urgence est de le mettre hors d'air et hors d'eau.

- restauration des toitures, façades et baies hautes du bâtiment

- traitement des infiltrations qui dégradent charpentes et voûtes, et qui lessivent les murs intérieurs

Dans le même temps, une étude des vitraux médiévaux sera réalisée et le bâtiment sera mis en conformité.

### ◆◆ ET APRÈS ?

A l'issue des travaux, l'église sera ré-ouverte au culte mais aussi à tout le public. D'autres projets sont prévus comme des concerts de musique classique organisés au sein du monument en accord avec l'affectataire.

<b>Montant des travaux</b>	<b>1 579 825 € HT</b>
<b>Objectif de collecte</b>	<b>100 000 €</b>
<b>Début des travaux</b>	<b>Début 2025 (phase 1B)</b>



## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Sainte-Catherine à Villeneuve-sur-Lot

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/100723](http://www.fondation-patrimoine.org/100723)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**l'église Sainte-Catherine à Villeneuve-sur-Lot**

#### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €  \_\_\_\_\_ €

Raison sociale\* : \_\_\_\_\_

Forme juridique\* : \_\_\_\_\_ SIREN\* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

\*Informations obligatoires pour les entreprises

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Gautier Rosso